



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DE CONTRÔLE DES CLUBS

Réunion du 9 avril 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régional de Contrôle des Clubs de la Ligue Centre-Val de Loire de Football.

Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs selon les formes réglementairement prescrites.

☆☆☆☆☆☆☆☆

DECISION : Accepte le bilan et les comptes 2024/2025 en l'état

Pour les Clubs de Régional 1 suivants :

Dreux Futsal (R1 Futsal) ; AS Port Bourges (R1 Féminin)

DECISION : Inflige une amende pour non-production de documentations et/ou comptabilisation irrégulière

- Au club de Régional 2 suivants :

US Le Blanc, FC Chambray, USM Montargis
